

Un deux mille huit et la dixième jour du mois de juillet, s'est tenue dans la salle des fêtes de la Commune de Lomié, la réunion d'informations et de sensibilisation des autorités administratives et élites locales, qui auront un rôle à jouer dans le processus, en vue du classement de la forêt Communale de Lomié, conformément à l'article 19 du décret N°95/531 du 23 août 1995 portant régime des Forêts.

Cette réunion avait pour objectifs de :

- Informer et sensibiliser les autorités administratives et élites locales en faveur du classement de la forêt communale de Lomié ;
- Définir le principe de participation des populations riveraines dans le processus d'aménagement de la forêt communale ;
- Préciser les étapes futures à suivre dans le processus de classement.

Prenaient part à cette réunion les autorités ci-après désignées :

- Le Préfet du Département du Haut-Nyong, empêché et représenté par le Premier Adjoint Préfectoral : Président.

- Le Délégué Provincial des Forêts et de la Faune de l'Est ;

- Un représentant de la Direction des Forêts ;

- Le Délégué Départemental des Forêts et de la faune du Haut-Nyong :

Rapporteur ;

- Le Délégué Départemental de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

- Le Délégué Départemental de l'élevage, des pêches et des Industries Animales ;

- Le Délégué Départemental des Domaines ;

- Le Délégué Départemental du MINADER ;

- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie du Haut-Nyong ;

- Le Commissaire Spécial d'Abong-Mbang ;

- Le Centre Technique de Foresterie Communale ;

- Le Président de la Fédération des Communes Forestières de France ;

- Le Responsable du C.T.F.C de l'Est à Bertoua ;

- Le Représentant du Fond Français pour l'Environnement mondial ;

- Les ONGs locales : CIAD, PERAD, ASTRADE, ASBAK et CEF/DJA ;

- Les Chefs des deux Cantons concernés ;

- Les Chefs des villages concernés ;

- Les Présidents des Comités de Développement ;

- Les Conseillers Municipaux ;

Il est 13 heures 45mn, lorsque commence la réunion, sous la facilitation de monsieur Elias DJOH, Conseiller municipal en charge du dossier Forêt Communale. Il s'excuse du léger retard et présente le programme initial de la réunion.

Après l'exécution du refrain de l'Hymne national par les participants, Monsieur le Maire de la Commune de Lomié prend la parole au nom du Conseil municipal, pour souhaiter la bienvenue et un séjour agréable aux participants dans la cité des palmiers. Il fait un bref historique sur le classement de la Forêt Communale de Lomié, jadis forêt communale de Lomié et Messok. Il relève que « l'histoire de la forêt Communale de Lomié commence en 1997. Sur la demande de la Commune de Lomié, et après préparation de la note technique, le Ministre en charge des Forêts a bien voulu signé un nouvel avis au public en date du 28 mars 2007, après celui de

janvier 1999, note qui nous permet aujourd'hui de suivre le processus et de nous retrouver à la troisième étape qui n'est que la réunion de sensibilisation des autorités administratives et élites locales».

Il signale que « la première réunion d'information présidée par le Préfet s'est tenue à NGOLA le 22 février de la même année. Depuis cette période, nous avons essuyé de 1997 à 2007 toutes sortes d'échecs et d'obstacles dont nous vous épargnons l'économie ».

D'une superficie de 15 690 ha, déclare le Maire, la forêt communale de Lomié se fixe les objectifs suivants :

- La production du bois d'œuvre, la commercialisation des produits forestiers non ligneux, la promotion et le développement de l'éco-tourisme ;
- L'implication des populations dans la gestion de la forêt communale.

Pour Monsieur le Maire, la forêt communale est également source d'emplois et de revenus pour la Commune et pour les communautés. Celle-ci se développe dans un contexte où nous assistons à une pléthore d'intervenants entre autres Forêts communales, UFA, Vente de coupe, la collecte et le ramassage des PFNL, La création des emplois au sein de la jeunesse ;

et j'en passe. Il a enfin renchérit son propos en disant que la Commune de Lomié pourra bénéficier des appuis divers venant de l'extérieur et pour terminer, il a donné rendez-vous pour les deux prochaines étapes à savoir : la réunion d'information des populations et la réunion de classement proprement dite.

Prenant la parole à son tour, Monsieur le Préfet du Haut-Nyong va tout d'abord remercier le Maire de la Commune de Lomié pour ses propos de bienvenue à lui adressés, ainsi qu'à la Délégation qui l'accompagnait. Il a loué l'initiative/l'action du gouvernement du renouveau ainsi que celui qui l'incarne, pour la décentralisation de la gestion des ressources naturelles aux collectivités locales, à travers la réservation des espaces forestiers en faveur de certaines Communes. En plus de la redevance forestière annuelle, les Communes une fois de plus, disposeront d'un outil et d'une source de revenus leur permettant de mieux lutter contre la pauvreté en milieu rural. Il a également salué l'initiative de la Commune de Lomié qui s'est engagée dans le processus de la foresterie Communale à travers le classement de sa forêt. Il a fait un bref rappel des objectifs de la réunion avant de la déclarer ouverte.

Monsieur le Délégué provincial des forêts et de la faune de l'Est, le Lieutenant Colonel MIFOU MIFOU Bruno quant à lui a retracé le cadre législatif et institutionnel relatif au processus de classement d'une forêt Communale. La commune de Lomié se trouve aujourd'hui à la troisième étape, celle de l'information et de sensibilisation des autorités administratives et élites locales. Il a tenu à rappeler à l'assistance que les populations et les communautés riveraines restent les véritables gardiens de la forêt, par conséquent, leurs droits d'usage et de préemption doivent prévaloir et être sauvegardés. Selon lui, et suivant la loi, la forêt communale est attribuée dans le domaine permanent (espace affecté aux forêts communales et aux UFA). Dans la Province de l'Est, a-t-il relevé, l'on compte quelques forêts communales attribuées à savoir : Dimako, Moloundou, et Garigombo. Il a terminé son propos en souhaitant que le processus de classement de la forêt Communale de Lomié suive son cours jusqu'à l'aboutissement sans trop de difficultés.

Le quatrième intervenant à savoir Monsieur le Délégué départemental des forêts et de la Faune du Haut-Nyong en la personne de ONTCHA MPELE Thierry, va retracer les différentes étapes déjà parcourues par la commune de Lomié dans le processus de classement de la forêt communale. Il a ainsi fait allusion à la tournée d'information et de sensibilisation des populations riveraines de la forêt communales qui a eu lieu du 24 au 31 janvier 2008 par une équipe de la Commune, composée du deuxième Adjoint au Maire, Chef de mission, du responsable en charge du dossier forêt Communale, rapporteur et des Conseillers Municipaux des villages concernés, membres. Le plan de zonage du Cameroun méridional a prévu un espace sur lequel, les Communes pouvaient solliciter l'attribution des forêts communales. A l'époque, il s'agissait de la commune de Lomié qui regroupait également Messok. Suite à la nouvelle délimitation des unités administratives, et à la création de la commune de Messok, la commune de Lomié a continué le processus seul et sur son territoire, respectant les limites avec celle de Messok. C'est ainsi qu'en date du 28 mars 2007, le MINFOF a signé l'avis au public N°0034/AP/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA-SC, dans lequel, il procédera au classement au profit de la Commune de Lomié, d'une zone de forêt de 15 690 hectares, située dans le Département du Haut-Nyong, Arrondissement de Lomié, Province de l'Est... Cet avis au public contient les délimitations de ladite forêt communale. Selon le processus, la commune de Lomié se trouve à la troisième étape qui consiste à la réunion d'information et de sensibilisation des autorités administratives et élites locales. Pour Monsieur le Délégué Départemental, une large partie de la population doit participer à cette réunion afin de relever les différents points de vues pour mener à bien le processus d'une part et de l'autre, l'élite locale, les chefs de Canton, les chefs des villages ainsi que les Présidents des comités de développement ici présents devraient relayer l'information auprès des populations à la base et à tous les niveaux. Il termine son intervention en ressortant que les populations riveraines dans l'ensemble sont favorables au classement de la forêt communale de Lomié, pour leur compte et pour le compte de la Commune.

Pour ce qui est de l'aspect technique, Mme la directrice du CTFC (Centre Technique de la Foresterie Communale) va prendre la parole pour tout d'abord remercier les Délégués présents ainsi que l'ensemble des participants, monsieur le Maire de la Commune de Lomié, Le Préfet et autres invités de la réunion. Elle présentera le CTFC qui est le fruit du travail initié par l'Association des Communes forestières du Cameroun. Elle a présenté un exposé sur les aménagements des forêts communales au Cameroun. Celles-ci, étant logées dans le domaine forestier permanent se doivent pour être mises en valeur d'avoir un plan d'aménagement. La Commune est donc responsable de l'élaboration dudit plan d'aménagement. Cet exposé a abordé les aspects techniques (inventaires et gestion des forêts), sociaux (diagnostic socio-économique, plans de développement communaux et locaux), et environnementaux (étude d'impact environnementaux). Elle présentera par la suite dans son exposé, tous les contours techniques du projet de classement de la Forêt Communale de Lomié. Elle déclare que le CTFC appui les Communes dans le classement et l'élaboration des plans d'aménagement et plans de développement communaux. Selon elle, en tant que responsable de l'élaboration du plan d'aménagement, la commune se doit de prendre en charge les enquêtes socio-économiques, les inventaires de la ressource et autres. Selon mme la Directrice, ce

sont les résultats des inventaires qui définiront le type d'exploitation à mener dans la forêt communale : exploitation de bois d'œuvre ; éco-tourisme ; récolte des produits forestiers non ligneux... les recettes issues de l'exploitation de la forêt communales sont reversées directement à la Commune. Mme la Directrice termine son exposé par une recommandation, celle de la création d'une cellule de foresterie au sein de la Commune de Lomié et le recrutement des assistants techniques : un ingénieur forestier ; un sociologue ; un environnementaliste.

Après ces différentes interventions, toujours sous l'égide du facilitateur, Monsieur le Préfet prend la parole pour l'ouverture des débats axés essentiellement sur le jeu des questions réponses, ainsi qu'il suit :

Chef du village de DOUMZOK II :

Les limites de la forêt Communales nous ont côtoyé et celles-ci passent derrière nos maisons. Le point A est situé à la confluence de la rivière Edjié, dans la notre zone agricole où nous nous proposons de constituer notre forêt communautaire.

Réponse de Monsieur le Maire :

La réunion d'aujourd'hui concerne beaucoup plus les autorités administratives et les élites locales : les populations ici présentes se doivent de rentrer et de constituer ensemble des réserves qui seront présentées lors des réunions de sensibilisations de celle-ci et lors des réunions consacrées au classement de la forêt communale.

Monsieur ADJOBOUM : village KONGO

Je souhaite que la procédure soit accélérée et qu'elle aboutisse rapidement au classement de la forêt communale car nous sommes sur ce dossier depuis 1997 et rien n'est fait. Le processus doit être simple et court.

Monsieur MINTIET Edouard :

Je voudrais savoir, compte tenu des expériences des forêts communautaires si la Commune sera autonome dans l'exploitation de la forêt communale ? ou alors elle traitera avec quelle société ?

Réponse de Mme la Directrice du CTFC :

La Commune peut exploiter sa forêt communale en régie ou en partenariat avec un exploitant forestier agréé. Le CTFC appuiera les Communes dans les accords de contrats pour qu'elles ne soient pas un fois de plus dupées.

Monsieur NTIE Orner, Directeur du CEF/DJA, village NGOLA :

Il voudrait savoir s'il existe d'autres sources de financements pour aider la Commune à atteindre son objectif de classement, car celui-ci est long et coûteux ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Il existe bel et bien d'autres sources de financements à l'instar de la fédération des Communes Forestières de France.

Mme Roselle MAMOUO, Adjoint au Maire, Directrice du CIAD :

L'assistance de CTFC est-elle financière ou technique seulement ? toujours par rapport au financement, est ce que la Commune devra participer si oui à quel hauteur pour que le conseil Municipal sache comment voter cette ligne de financement, et si non, quels sont ses bailleurs ?

Réponse de Mme la Directrice du CTFC :

L'appui du CTFC est essentiellement technique. Elle peut aider les communes à monter les plans de demande de financement auprès des bailleurs de fonds. Le FEICOM peut également aider les Communes à financer le classement et l'élaboration des plans d'aménagement de leurs forêts.

Réponse du Représentant du Fonds pour l'Environnement Mondial :

Notre structure est là pour aider les initiatives de classement et d'élaboration des plans d'aménagement des forêts Communales.

Monsieur MINTIET Edouard :

Il voudrait une fois de plus savoir si les limites actuelles de la forêt Communales ont été assainies ?

Réponse de Monsieur le Délégué départemental du MINFOF :

Le MINFOF a publié selon la loi un avis au public en date du 28 mars 2007. Les populations se doivent à travers leur participation de faire des réserves au cas où il y aurait problèmes et de les porter à qui de droit. Toutes ces réserves seront analysées lors des prochaines étapes à savoir : les réunions de sensibilisation et d'information des populations et lors de celle consacrée au classement de la forêt. Ceci étant une solution sera trouvée au problème.

Monsieur le Délégué Provincial du MINFOF de l'Est revient à l'assaut pour attirer l'attention de ceux qui font de l'exploitation illégale dans les forêts permanents dans la zone de Lomié. Ces pratiques, réprimées par la loi ne seront plus tolérées.

Au terme de ce débat, Monsieur le Préfet prend la parole pour clôturer la réunion. Il remercie les participants venus massivement, signe qui témoigne de l'intérêt qu'ils ont et de leur engagement au processus de classement de la forêt communale de Lomié. Il leur recommande d'ailleurs de répercuter l'information dans leurs villages respectifs sans toutes fois la désinformer. Il a également remercié non seulement le Maire de la commune de Lomié, mais aussi les différentes coopérations et partenariats sans lesquelles cette réunion n'aurait pas eu lieu.

La réunion a pris fin vers 15 heures 45 mn, par un cocktail offert par la Commune de Lomié.

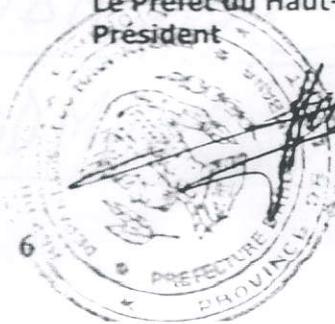
Vous trouverez ci-joint les listes des participants.

**Le Délégué Départemental
du MINFOF, Rapporteur**



Fait à Lomié, le.....

**Le Préfet du Haut-Nyong,
Président**



Pour le Préfet et
Par déléguation
M. Adjoint.

M. M. Eric Dany
ADMINISTRATEUR CIVIL

Réunion de sensibilisation des Autorités Administratives et Locales pour le classement de la Forêt
Communale de Lomié

Fiche de présence 10-07-2008

	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	NKAM MBOUE Eric	A1 Préfet Haut-Nyong Représentant Préfet	
2	ONTCHA MPELE thierry	DD/MINFOR/HIN	
3	Ndangang Vincent	Responsable des Forêts Communales	
4	MFOU'OU MFOU'OU Bruno	DP MINFOR/ EST	
5	BITOUNOU DWANA	s/Préfet Lomié	
6	ASSAMA MBONGO Célestin	Maire Lomié	
7	MPOMO Vincent de Paul	CB Lomié	
8	DNDOUA Adolphe Serge Lamont	Chef d'Antenne CTFC-EST	
9	Françoise PLANCHERON	Directrice Technique CTFC	
10	NANKAM Apollinaire	Cartographe CTFC	
11	LISSOM syrite Jules	Colonneur Aberang-Mboong	
12	BEH Remy	Comptable HIN	
13	FAMANE ENONG James	DDADER HIN	
14	SAME Gaspard	DD Mindaf HIN	
15	AFANE BIDJA	DD MINER HIN	

16	DJOH Elias	CM chargé Forêt Comm.	Signature
17	PEVOH Néyong J.	C SF DDFOF/HN	Annul.
18	ERNEST SASSAP	C.M lomié	Signature
19	Sakongala Zam Magellan	Président CVD B.A.	Signature
20	AMBOMO Léopold	UFC DDFOF/ HN	Signature
22	AKPNELOKOU M Charly	Conseiller lomié	Signature
23	Olankam Charlotte		Signature
24	MABoul Mindja	A2 Maire lomié	Signature
25	ELOUEDOU Lucien	Pdt F.C.T	Signature
26	BISSOLABA Blaise	chef Village ZOULABOT	Signature
27	MAMBOUH Daniel	Educateur	Signature
28	M ^{me} ASSOBOUM D.	Pette des Femmes Longo	Signature
29	MEKA Laurentine	Rep. femmes	Signature
30	AKPE THERESE	MENAGÈRE	Signature
31	OGBNA J. Bertin	P.C.V.D Achip	Signature
32	MINKAM Ignace	Chef Village Mingogol	Signature
33	ASSOH EVELYNE		Signature

34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Martin Gérard

TEF

ERBOLD Jean-Claude

CVD Mayong

PROCES VERBAL DE LA REUNION
D'INFORMATION ET DE
RECEPTION DES AUTORITES
ADMINISTRATIVES ET ELITES LOCALES
EN VUE DU CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE LONIE.